

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
335-2-21

1989

MODIFICATION 2
AMENDMENT 2

1990-06

Modification 2 à la Publication 335-2-21 (1989)

Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues

Deuxième partie:
Règles particulières pour les chauffe-eau à accumulation

Amendment 2 to Publication 335-2-21 (1989)

Safety of household and similar electrical appliances

Part 2:
Particular requirements for storage water heaters

© CEI 1990 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

PREFACE

La présente modification a été établie par le Comité d'Etudes n° 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cette modification est issu du document suivant:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
61(BC)589	61(BC)632

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette modification.

Page 6

PREFACE

Ajouter à la liste des différences existant dans certains pays:

- un dispositif à déclenchement libre est exigé (USA) (24.101).

Page 24

19. Fonctionnement anormal

19.1 Remplacer, à la troisième ligne des modalités d'essai, "19.2 et 19.3" par "19.2, 19.3 et 19.4".

Ajouter:

19.4 Remplacement:

Pour les chauffe-eau à écoulement libre et les chauffe-eau ouverts, l'essai de 19.2 est répété mais avec de l'eau dans la cuve vidée de façon que le niveau de l'eau soit au moins 10 mm au-dessus du point le plus élevé de l'élément chauffant. Il est mis en fonctionnement dans les conditions de dégagement utile de chaleur et sous 1,27 fois la puissance nominale, jusqu'à obtention de l'état de régime.

Note.- Si le chauffe-eau a été endommagé au cours des essais précédents, un nouvel échantillon est utilisé.

PREFACE

This amendment has been prepared by IEC Technical Committee No. 61: Safety of household and similar electrical appliances.

The text of this amendment is based on the following document:

Six Months' Rule	Report on Voting
61(C0)589	61(C0)632

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the Voting Report indicated in the above table.

Page 7

PREFACE

Add to the list of differences existing in some countries:

- A trip-free mechanism is required (USA) (24.101).

Page 25

19. Abnormal operation

19.1 *Replace, third line of test specifications, "19.2 and 19.3" by "19.2, 19.3 and 19.4".*

Add:

19.4 *Replacement:*

For open-outlet water heaters and vented water heaters, the test of 19.2 is repeated but with water in the container such that the water level is at least 10 mm above the highest point of the heating element. It is operated in accordance with conditions of adequate heat discharge and supplied at 1,27 times rated input, until steady conditions are established.

Note.- If the water heater has been damaged during previous tests a new sample is used.

Page 32

24. Éléments constitutants

24.101 *Remplacer la prescription et les modalités d'essai par:*

Les coupe-circuit thermiques doivent être sans réenclenchement automatique. Ils doivent être à déclenchement libre ou être placés de telle sorte qu'ils ne puissent être réenclenchés qu'après enlèvement d'un couvercle fixé à demeure.

La vérification est effectuée par examen.

IECNORM.COM: Click to view the full PDF of IEC 335-2-21:1989/AMD2:1990

Withdrawn